

# Monsieur Gilles Boisvert

## Huissier de justice retraité

### Récipiendaire du Prix Paul-Émile-Linteau 2014

---

Gilles Boisvert fut un fier huissier de justice pendant 55 ans.

En effet, notre lauréat fut admis à l'exercice de la profession en 1959 au sein de la **Corporation des huissiers de la Cour supérieure du district de Montréal** au terme d'un stage à l'étude d'huissiers GOYETTE, LAFONTAINE, LINTEAU, ST-ONGE. Pour mémoire, rappelons que le «Linteau» de cette société est précisément celui qui prête son nom au prestigieux Prix Paul-Émile-Linteau dont il se voit honoré aujourd'hui.

En 2014, il démissionne du tableau des membres de la Chambre des huissiers de justice du Québec et retourne son insigne numéro 102 ainsi que son permis d'huissier de justice.

#### **Contribution à l'avancement de la profession d'huissier de justice**

L'un de ses plus grands mérites fut d'avoir été le principal catalyseur d'une profession plus moderne et résolument tournée vers la satisfaction des besoins grandissants de la clientèle. Pour cela, il n'a pas hésité à bouleverser des traditions séculaires.

Durant les années soixante, des clients trouvent que la Justice est mal desservie par l'insuffisance de la soixantaine d'huissiers exerçant alors dans le district de Montréal. Par ailleurs, le nouveau *Code de procédure civile* de 1965 étend à tout le Québec la compétence territoriale des huissiers jusque là limitée à un seul district judiciaire.

Profitant de l'occasion, Gilles fait preuve d'audace en 1966, en créant l'**Association des huissiers pratiquants du district de Montréal** regroupant quelques huissiers de la Corporation du district de Montréal et surtout ceux des districts environnants. La nouvelle association n'hésite pas à recourir aux tribunaux et à mener un intense lobby auprès du ministère de la Justice de l'époque.

En 1971, c'est notamment à l'initiative de Gilles que s'est tenu ici à Sherbrooke, le premier congrès regroupant les deux associations concurrentes. C'est ainsi que les huissiers des villes et ceux des campagnes commencèrent à s'unir pour améliorer l'exercice de la profession de telle sorte que le législateur adoptait la *Loi des huissiers* en 1975 pour y mettre de l'ordre et en uniformiser les conditions d'accès. Le Journal des débats rapporte que «*sans adopter la formule habituelle des professions, parce que le milieu n'est pas mûr, il est prévu que lorsqu'il le sera, une corporation professionnelle pourra se voir déléguer certains pouvoirs confiés au ministre pour l'instant.*»<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Journal des Débats. Commission permanente de la justice. 30<sup>e</sup> Législature. 31 juillet 1974. Page B-6508.

Gilles devint alors l'un des trois huissiers membres du Comité consultatif du ministère de la Justice sur l'application de la nouvelle loi et de ses règlements. Les autres étant André Sénéchal de Québec et le regretté Serge Roy de Montréal.

Vous connaissez la suite, la **Chambre des huissiers de justice du Québec** atteinait sa pleine autogestion en devenant un ordre professionnel assujéti au Code des professions en 1995.

### **Contribution au rayonnement international de la profession**

Nul ne saurait dire si Gilles est Québécois ou Français tant les deux cultures se conjuguent dans sa personne. En effet, ses séjours en sol français lui permettent de maintenir des liens très étroits avec l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ) en étant parmi les principaux artisans de la présence des huissiers de justice québécois sur la scène internationale tant aux réunions du Conseil permanent qu'aux congrès internationaux.

Par ailleurs, Gilles fit partie, avec sa conjointe Louise Durand, du Comité organisateur du congrès international (COCI'85), un organisme créé en 1982 par la chambre québécoise des huissiers de justice qui a préparé la venue et la tenue du Congrès international de l'UIHJ à Montréal en 1985, le premier à se tenir en dehors de l'Europe. Notamment pour ces motifs, l'UIHJ lui à conféré le statut de membre honoraire.

On ne peut passer sous silence son exceptionnelle contribution à la fondation de la *Conférence internationale et multidisciplinaire des gens de justice* et à l'organisation de 23 conférences dans 23 pays différents de 1990 à 2014.

### **Contribution à la société en général**

La cause du cancer le préoccupe. Vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'il est donc l'un des cofondateurs de la Fondation Jean-Marc-Paquette qui vient en aide aux femmes atteintes du cancer du sein et, avec l'implication de ses associés de l'étude Paquette & associés, il a mis sur pied en 1980 « Juri Tennis » et quelques années plus tard « La Classique Juri Golf » dont les activités contribuent à recueillir des fonds destinés à la Fondation québécoise du cancer.

### **Remise du prix**

Pour toutes ces raisons, c'est avec une immense fierté et une profonde gratitude, que le Conseil d'administration de la Chambre des huissiers de justice du Québec remet à l'huissier de justice Gilles Boisvert, le Prix Paul-Émile-Linteau 2014.

Sherbrooke, le 24 mai 2014.

Recherches et rédaction : Ronald Dubé, huissier de justice